



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation salariale des soignants

Question écrite n° 29610

Texte de la question

Mme Clémentine Autain appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessaire revalorisation salariale des soignants. Depuis plus de deux mois, les personnels soignants sont au front. Ils et elles travaillent nuits et jours, semaines et week-ends, sans relâche et parfois sans possibilité de voir leurs familles. Cette situation a cela de dramatique qu'elle n'est qu'empirée par l'épidémie de covid-19, puisqu'elle lui est bien antérieure. Depuis plus d'un an, le Collectif inter-urgence alerte le Gouvernement sur la situation dramatique des hôpitaux. Des dizaines de manifestations ont d'ailleurs donné lieu à des violences de la part de force de l'ordre, difficilement qualifiables à l'aune de la situation actuelle du pays. Le 16 avril 2020, le Premier ministre, à l'issue du Conseil des ministres, a annoncé des mesures financières « exceptionnelles » en faveur des soignants, chiffrées à hauteur de 1,3 milliard d'euros. En effet, les personnels hospitaliers directement touchés par la crise percevront une prime de 1 500 euros net pour le mois de mai 2020. Cette prime est une insulte au combat mené par les personnels soignants sur l'ensemble du territoire. Nonobstant le fait que cette prime se limite au mois de mai, elle ne concernera en réalité que les départements les plus touchés. Les autres soignants se contenteront de 500 euros, en fonction des territoires. Toutes les mesures prises dans ce plan ne concernent que la gestion court-termiste de cette épidémie, en témoignent la majoration de 50 % des heures supplémentaires pour une durée déterminée. C'est à croire que cette situation est exceptionnelle. Elle ne l'est tristement pas. En temps normal, les personnels soignants et particulièrement des hôpitaux alertent sur le manque de moyens. Manque de lits, de médicaments, de temps et bien entendu de personnels. Les soignants ont un temps de travail largement supérieur à la légalité, pour des salaires de base très insuffisants. Des postes ont été ouverts ? Mais il n'y a plus de candidats. Quels soignants voudraient encore postuler pour des salaires si faibles et des conditions de travail si indignes d'une sixième puissance économique mondiale ? Ces primes, si elles sont bonnes à prendre tant la situation économique s'annonce rude pour tous les Français, sont très loin d'être à la hauteur des attentes. Les soignants sont épuisés, éreintés d'exercer une profession du rentable et de l'économie de marché, si loin du métier de soin de l'autre pour lequel ils et elles s'étaient engagés. Elle lui demande s'il envisage de prendre des mesures tout simplement décentes, à la hauteur des besoins exprimés par les soignants depuis de nombreux mois. Avec la crise sanitaire du covid-19, ils ont encore une fois démontré l'essentialité de leur métier. Il est urgent que leurs salaires soient à la hauteur de la valeur sociale que les Français leur témoignent.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29610

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3470

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)